Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_066-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 9 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, M Eric DYEVRE, Mme Guenhaëlle VEDIE, M Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, Mme Isabelle LUCAS, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Lucie PRIEUR, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M Thierry BURLOT donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE
- Mme Emilie BELLOT donne pouvoir à M Bruno DESLANDES

M. Philippe BECAN est nommé secrétaire de séance
par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

DELIBERATION N°2026/066 – MODIFICATION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2026 – AVANCEMENTS DE GRADES - COMMUNE

Présents : 30 **Représentés : 03** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_066-DE

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires (permanents et non permanents) au fonctionnement des services ainsi que les grades des agents occupants ces emplois.

Suite aux résultats de la campagne d'avancement de grade lors de la commission du 12 février 2026, il convient de créer et supprimer les grades correspondant aux diverses situations administratives des agents concernés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget de la commune,

Vu les délibérations n°2020-180 du 17 décembre 2020 et n°2022-031 du 4 mars 2022 portant sur les lignes directrices de gestion,

Vu la délibération n° 2026-016 du 27 janvier 2026 portant validation du tableau des effectifs au 1er janvier 2026,

Considérant les résultats de la campagne de promotion interne et d'avancements de grade pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : Modifier le tableau des effectifs suite à la campagne d'avancements de grade, nomination au 01/05/2026 :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_066-DE

GRADES	BUDGETES	A CREER	A SUPPRIMER	NOUVEAU TOTAL
Educateur des APS principal de 1ère classe	4	1	0	5
Educateur des APS principal de 2ème classe	1	0	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	6	1	0	7
Rédacteur principal de 2ème classe	6	0	1	5
Technicien principal de 2ème classe	0	1	0	1
Technicien	9	0	1	8
Agent de maîtrise principal	27	1	0	28
Agent de maîtrise	18	0	1	17
Adjoint technique principal de 1ère classe	30	6	0	36
Adjoint technique principal de 2ème classe	42	0	6	36
Adjoint technique principal de 2ème classe	36	2	0	38
Adjoint technique	59	0	2	57
Adjoint administratif principal 2ème classe	7	1	0	8
Adjoint administratif	19	0	1	18

Le nombre global d'agents titulaires et contractuels budgétés au tableau des effectifs du budget de la Commune est égal à 368 emplois permanents.

Le nombre en équivalent temps plein (ETP) des agents titulaires, budget ville, au 1er mars 2026 est de 272,57.

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_066-DE

A DINARD, le 16 Avril 2026

Le secrétaire de séance

Philippe BECAN

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 17 AVR. 2026 et affichée en Mairie, le 17 AVR. 2026